

JANSSENS (*Jan-François-Gommaire*), Commis des postes (Anvers, 14.11.1877 - Etterbeek, 23.3.1945). Fils de Jean-Baptiste et de De Lact, Anna.

Attaché à l'administration des postes et télégraphes depuis le 15 octobre 1897, il s'engagea à l'E.I.C. en qualité de commis de 2^e classe, s'embarqua à Anvers le 6 mars 1899 et fut désigné à Boma le 29 mars pour le district des Bangala. Il arriva à Nouvelle-Anvers le 17 avril et fut attaché au service postal et des transports. Le 6 juin, il recevait l'ordre de partir pour la région de l'Itimbiri. Assigné à Bumba, il y vécut dix-huit mois, responsable des transports et du service postal. C'était l'époque où les Budjas turbulents faisaient la vie rude aux Blancs. Après Bumba, Janssens assigné au petit poste de Monjoa, y vécut, seul Blanc défendu par un petit contingent de quarante soldats noirs, pendant une durée de quatorze mois et eut à subir des périodes d'inquiétude au milieu de ces populations hostiles qui, à un certain moment, mal disposées, allèrent jusqu'à l'encercler pendant cinq jours. Il put s'en tirer grâce à son sang-froid et à son doigté. Le 1^{er} mars 1900, il passait au rang de commis de 1^e classe.

En 1901, une expédition répressive était dirigée contre les Budjas par le commandant Marculier, successeur de Verdussen à la tête du district des Bangala, aidé du lieutenant Staels, du sous-lieutenant Florent et du sous-officier Grégoire. Janssens fut requis de se joindre à eux. L'expédition dura du 4 août au 6 septembre et réussit à arrêter les chefs rebelles de la Mongala: Eseko, Zengo et Ekwalanga.

Janssens passa la fin de son terme au poste de Bokula et descendit à Nouvelle-Anvers le 30 mars 1902 pour s'embarquer en mai à destination de la Belgique. Il revint à Anvers où il entra à l'administration des postes. Il exerça les fonctions de premier chef facteur. A l'âge de la retraite, il s'installa à Bruxelles. A sa mort survenue en 1945, il était chevalier de l'Ordre de Léopold II, était titulaire de l'Etoile de service, de la médaille des vétérans coloniaux, de la médaille civique de 1^e classe, de la croix civique de 2^e classe et de la médaille du centenaire.

9 mai 1957.

[A.E.]

Marthe Coosemans.

Archives Ministère des Colonies, dossier n° 2774.